

SEANCE ORDINAIRE DU 20 juin 2014

**Membres en
exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19**

Le vingt juin deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Gilbert BAPSALLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2014

Présents : M BAPSALLE Jean Gilbert, M FILLIATRE Thomas, Mme LEBLANC PUJOL Agnès, Mme BUSTIN Marie Christine, M LABADIE Daniel, M CORSELIS Robert, M ROULLEUX Maurice, Mme SABATIER QUEYREL

Françoise, Mme FORESTIE Christine, Mme GOUBIL Isabelle, M MAURIG Alain, Mme SCHMITT Carine, Mme CAPDAREST LASSERETTE Elisabeth, M DANNEY Bernard, M FAUGERE Didier.

Absents représentés : M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier par M BAPSALLE Jean Gilbert, M LECOMTE Jean Michel par M FILLIATRE Thomas, Mme LASSUS Corinne par Mme SCHMITT Carine ; M. MANCEAU Jean-Pierre par M FAUGERE Didier.

Invité : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial).

Mme. SABATIER QUEYREL Françoise est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION 057-2014 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX AUX ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/06/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2014.
Nomenclature 5.3.4 autres.

Vu les articles L283 à L290-1 du code électoral ;

Vu les articles L2121-15 et suivants du CGCT ;

Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 02 juin 2014

Monsieur FAUGERE Didier demande s'il est vraiment utile de voter à bulletin secret. Monsieur le Maire répond par la positive.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. CORSELIS Robert ; DANNEY Bernard ; FILLIATRE Thomas ; CAPDAREST LASSERETTE Elisabeth.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A « Tous unis pour Preignac » est composée par MM BAPSALLE Jean Gilbert ; FORESTIE Christine ; FILLIATRE Thomas ; BUSTIN Marie Christine ; LABADIE Daniel ; LEBLANC PUJOL Agnès ; LECOMTE Jean Michel ; GOUBIL Isabelle.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Délégués Titulaires :

A obtenu : liste A «tous unis pour Preignac »: 19 VOIX

Répartition du siège vacant :
La liste A obtient : 5 postes de délégués titulaires

Délégués Suppléants :

A obtenu : Liste A «tous unis pour Preignac »: 19 VOIX

La liste A obtient : 3 postes de délégués suppléants

M. le maire proclame les résultats définitifs :

La liste A obtient : 8 postes de délégués.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION 058-2014 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Déclaration d'Intention d'Aliéner

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/06/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2014.
Nomenclature 2.3 Droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09/07/2013, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et 2 AU du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
19/06/2014	SCI FLOYO 33210 PREIGNAC	M° DEVEZE Edouard 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	Chemin de l'Arieste Section A 720 185 m ² Section A 1473 21 m ²
19/06/2014	SCI FLOYO 33210 PREIGNAC	M° DEVEZE Edouard 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	84 rue de la république Section A 1106 179 m ²
18/06/2014	SCI Pharma Mme GERARD Marlène 2 Graveyron 33210	ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN MATOUS, MAMONTOFF	13 rue de la république Section A 301 2308 m ²

	PREIGNAC	25 allée du Parc 33410 CADILLAC	
16/06/2014	SCI les Epigones 88 route de Saint Macaire 33410 LOUPIAC	ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN MATOUS, MAMONTOFF 25 allée du Parc 33410 CADILLAC	Le Puch Ouest Section E 1000 1468 m ² Section E 1003 358 m ²
05/06/2014	M GARNIER Fabrice 3 Miselle Sud 33210 PREIGNAC	ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN MATOUS, MAMONTOFF 25 allée du Parc 33410 CADILLAC	Miselle sud Section D 926 493 m ² Section D 1313 493 m ²
05/06/2014	SCI Le Lapin Quartier le Lapin 33210 PREIGNAC	ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN MATOUS, MAMONTOFF 25 allée du Parc 33410 CADILLAC	Le Lapin Section A592 545 m ² Section A 941 partie 1276 m ²
04/06/2014	M LABANT Jean 18 lot de Couleyre 33210 PREIGNAC	M° DEVEZE Edouard 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	Lot Couleyre Section B 1633 348 m ²
03/06/2014	M et Mme LE SCOUARNEC Gaël 12 rue de Monterey 33600 PESSAC	M° LEBLOND Florence 74 avenue Pasteur 33600 PESSAC	32bis rue de la liberté Section A 1492 116 m ² Section A 1495 122 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°059-2014 : LISTE DES PERSONNES PROPOSEES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/06/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2014.
Nomenclature 5.3.4 Autres.

Vu l'article 1650 A du code général des impôts rendant obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres à savoir le président de l'EPCI (ou vice président délégué) et 10 commissaires titulaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers assimilés et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le Conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne,
- Avoir 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2eme alinéa du 2 de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques, qui désignera les commissaires titulaires et suppléants.

Chaque commune membre doit proposer plusieurs personnes

Quatre personnes sont proposées :

- FILLIATRE Gilles
- DUZAN Michèle
- SABATIER QUEYREL Françoise
- PERROMAT Guillaume

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la liste des personnes proposées et charge monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Communauté des communes du canton de Podensac.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°060-2014 : ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ECOLES : Délibération financière sollicitant l'aide du Conseil Général de la Gironde.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/06/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2014.
Nomenclature 7.5.3 Autres.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues du Conseil Municipal qu'un projet d'acquisition de matériel informatique est prévu au budget 2014 pour les écoles de Preignac. Après consultation des trois entreprises, l'offre de l'entreprise Hespéride informatique a été retenue.

Le plan de financement à réaliser s'établit de la façon suivante.

Coût HT de l'opération :	7 060.72 € HT
Subvention du Conseil Général (40%)	2 824.28 €
Autofinancement de la Commune :	4 236.44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Adopte le plan de financement prévisionnel,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention par le Conseil Général de la Gironde;**
- **D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°061-2014 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE. PARTICIPATION DE LA COMMUNE.
Sécurisation Garengue Rue de Saint Amand.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 20/06/2014
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2014.
Nomenclature 9.1 Autres domaines de compétence.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des travaux retenus par le SDEEG pour l'année 2014 pour la sécurisation du réseau basse tension rue de Saint Amand:

Montant HT estimé 17 167 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Approuve le projet de sécurisation du réseau basse tension rue de Saint Amand;**
- **Sollicite la participation du SDEEG ;**
- **S'engage à financer la participation communale de 20 % estimée à 4 806.76 € pour inscription au budget à l'article 20415.**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Questions diverses :

- **Traitement des effluents vinicoles :** Monsieur DANEY Bernard demande où en est de la collecte des effluents pour la station d'épuration viti-vinicole. Monsieur LINKE informe le Conseil que deux offres ont été réceptionnées, elles sont en train d'être dépouillées, le choix sera fait avant le 1^{er} juillet. Le marché est désormais établi sur le volume à transporter et non pas sur le kilométrage comme prévu initialement. Le chantier de la station viti-vinicole est très en avance par rapport au calendrier initial. Des tests d'étanchéité vont être réalisés et, si le temps le permet, toute la machinerie électrique sera installée courant semaine 27. Le gros œuvre était fini au 15 juin et normalement au 15 août tout devrait être en état de fonctionnement.
- **Réhabilitation du Cercle :** Monsieur FAUGERE Didier demande où en est le projet de réhabilitation de la Maison du Vigneron. Une notice du projet a été déposée pour avis auprès de la DDTM, suite aux conseils de l'Architecte, et nous sommes dans l'attente du retour que nous espérons positif afin de déposer en suivant la demande de PC. Le projet a été modifié : des bureaux tertiaires sont prévus à l'étage en lieu et place des appartements.
- **Organisation de la maiade :** Monsieur le Maire évoque l'organisation de la maiade qui aura lieu le 28 juin et se déroulera de la manière suivante :
 - 17h00 : apéritif chez le Maire
 - 19h00 repas paella servi soit sur la place de la Mairie soit à la Salle des fêtes en fonction de la météo.
 - 2 Mais seront plantés : un chez le Maire et un autre place de la Mairie ce dernier devrait être remplacé par un arbre à l'automne.

Monsieur DANEY regrette que les élus minoritaires n'aient pas été sollicités pour participer à l'organisation de cette manifestation. Monsieur FAUGERE indique qu'ils se sentent exclus « *ce n'est*

pas très fairplay ». Les élus majoritaires reconnaissent une maladresse mais souhaitent vivement que les élus minoritaires se joignent à eux et participent à cette fête. Ces derniers déclinent l'invitation.

La séance est levée à 18H30.

BAPSALLE Jean Gilbert		LASSUS Corinne (procuration SCHMITT)	
FILLIATRE Thomas		FORESTIE Christine	
LEBLANC PUJOL Agnès		GOUBIL Isabelle	
LECOMTE Jean Michel (Procuration FILLIATRE)		MAURIG Alain	
BUSTIN Marie Christine		SCHMITT Carine	
LABADIE Daniel		CAPDAREST LASSERRETTE Elisabeth	
CORSELIS Robert		MANCEAU Jean Pierre	
GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier (procuration BAPSALLE)		DANEY Bernard	
ROULLEUX Maurice		FAUGERE Didier	
SABATIER QUEYREL Françoise			